ACTUAILES.fr

n°73

Bimensuel d'actualités des 10-15 ans

20 septembre 2017

abonnement gratuit sur actuailes.fr

Faut-il interdire les téléphones portables au collège ? p. 3

p. 12 Les Antilles dévastées

Quand le ciel se déchaîne p. 14

p. 16 « Goûtons voir si le vin est bon ! »

JO 2024 Paris à l'heure olympique p. 23

APPRENDRE AVEC L'ACTUALITÉ

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Pour la première fois dans la Ve République, les élections présidentielles, législatives et sénatoriales ont lieu la même année. En effet, la moitié des sénateurs seront élus le 24 septembre. *Actuailes* vous en explique le principe et les enjeux.

Qu'est-ce que le Sénat ?

Le Sénat forme, avec l'Assemblée nationale (où siègent les députés), le Parlement français qui vote les lois. Son président est le deuxième personnage de la République française, car il remplace le président de la République en cas de décès ou de démission. L'actuel président du Sénat est Gérard Larcher, membre du parti *Les Républicains*.

La France compte 348 sénateurs, élus pour un mandat de six ans par les grands électeurs. Ces derniers représentent les villes (les maires et les conseillers municipaux), les départements (les conseillers généraux) et les régions (les conseillers régionaux). Les députés et sénateurs déjà élus font également partie des grands électeurs.

Le renouvellement des sénateurs se fait par moitié tous les trois ans. Le 24 septembre prochain, la moitié des 150 000 grands électeurs éliront donc 171 sénateurs, dont les sièges sont répartis dans trente-huit départements : ceux compris entre 37 (Indre-et-Loire) et 66 (Pyrénées-Orientales), les départements de l'Île-de-France, quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Mayotte) et deux collectivités d'outre-mer (Saint-Pierre-et-Miquelon et Nouvelle-Calédonie). En raison de la démission du sénateur du département de Savoie, son siège doit également être renouvelé.

Quels sont les enjeux de cette élection ?

Pour pouvoir mettre en œuvre son programme qui prévoit de réformer la Constitution (le texte juridique le plus important en France, duquel découlent tous les règlements et les lois), le président de la République, Emmanuel Macron, a besoin d'avoir la majorité au Parlement (Assemblée nationale + Sénat), c'est-à-dire les trois cinquièmes des membres qui lui sont favorables. Cela représente 555 sièges de parlementaires. Actuellement, 400 députés et seulement 29 sénateurs sont acquis à sa cause. Pour arriver à ses fins, il lui faudra donc convaincre 126 sénateurs supplémentaires parmi les nouveaux élus.

Selon des spécialistes, ces élections pourraient constituer le premier échec du mouvement d'Emmanuel Macron, *La République en marche* (*LREM*), car la plupart des grands électeurs n'en font pas partie. Il sera intéressant de voir à quelle place ce mouvement se classera et surtout de découvrir qui aura la majorité au Sénat qui est, traditionnellement, plutôt situé à droite politiquement.

Le savais-tu ?

Le nombre de candidats convoitant les 171 sièges de sénateurs a atteint un record pour ces élections : 1996 personnes se présentent cette année, soit 200 de plus qu'en 2014.

Faut-il interdire les téléphones portables au collège ?

Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a récemment fait part de son intention d'interdire les téléphones portables dans les collèges « pour protéger nos élèves de la dispersion occasionnée par les écrans et les téléphones ». Cette mesure est une promesse de campagne d'Emmanuel Macron, mais est-elle réaliste et applicable ?

Le ministre rappelle que « l'usage des téléphones portables est interdit en classe » et réfléchit désormais aux modalités pratiques de leur interdiction totale. Pour cela, il propose de s'inspirer de ce qui se fait au Conseil des ministres (réunion où les ministres du gouvernement sont réunis autour du Premier ministre et du président de la République pour discuter des projets de loi) : « En conseil des ministres, nous déposons nos portables dans les casiers avant de nous réunir. Il me semble que cela est faisable pour tout groupe humain, y compris une classe », dit-il.

D'après une étude menée en Angleterre auprès de quatre-vingt-onze écoles britanniques, cette mesure contribuerait à améliorer les résultats scolaires des élèves : ceux qui fréquentent les établissements où le téléphone portable est interdit auraient de meilleures notes que les autres.

Ce constat est partagé par des chefs d'établissement : l'utilisation excessive du téléphone « nuit aux apprentissages […], car il entraîne un déficit d'attention et de mémorisation chez les élèves », affirme Philippe Tournier, proviseur du collège-lycée Victor-Duruy à Paris. De plus, cette mesure éviterait les conflits entre élèves au sujet des téléphones.

Mais ce projet ne fait pas l'unanimité dans les associations de parents d'élèves ou de professeurs – et encore moins chez les collégiens. Selon elles, les collèges manqueraient de locaux pour stocker les téléphones portables et de personnel pour s'en occuper. De plus, si l'interdiction du téléphone en classe de maternelle, primaire et collège est déjà en vigueur depuis 2010, elle est difficile à appliquer : le téléphone portable serait la principale source de sanctions dans les établissements scolaires. Pour une interdiction totale, la solution pourrait être d'installer des détecteurs de téléphones à l'entrée des établissements, mais cela coûterait très cher.

Au final, si cette mesure d'interdiction complète au collège part d'une très bonne intention, elle s'avère très difficile à mettre en œuvre. La solution pourrait être de sensibiliser les élèves et leurs parents sur les dangers d'une utilisation excessive du téléphone portable (et de tout type d'écran numérique) et les amener à en restreindre l'emploi aux temps de loisirs et de détente, une fois les cours et devoirs terminés.

Virginie Terrier

La réforme « express » du Code du travail

Emmanuel Macron l'avait annoncé pendant sa campagne, il voulait réformer le Code du travail et le faire très vite. Tous les candidats ou presque avaient fait le même constat : le Code du travail, qui régit les conditions de travail des salariés, était devenu tellement long et compliqué que peu de personnes en maîtrisait l'application. Résultat, ce code qui aurait dû protéger employeurs et employés était devenu inefficace.

Élu, Emmanuel Macron a donc lancé, dès le début de son quinquennat, sa réforme du Code du travail. L'idée est d'alléger les règles tout en maintenant les grands principes que sont les 35 heures, les salaires minima, l'égalité hommes/femmes…

Pour réaliser cette réforme très rapidement, Emmanuel Macron a décidé de gouverner par ordonnance et non de passer par le dispositif législatif habituel.

En effet, et comme nous avons déjà eu l'occasion de l'expliquer, un projet de loi proposé par le gouvernement, pour être adopté, doit passer par un Conseil des ministres et être ensuite voté par l'Assemblée nationale et le Sénat.

Mais, l'article 38 de la Constitution autorise le gouvernement à adopter lui-même des mesures relevant habituellement du domaine de la loi – et donc du Parlement – sans passer par l'Assemblée nationale et le Sénat. Ces mesures sont dites « passées par ordonnance ». Cela a le mérite de faire passer des textes très rapidement.

Ce processus est toutefois encadré, puisque l'Assemblée nationale et le Sénat doivent d'abord habiliter le gouvernement à gouverner par ordonnance et lui déléguer ainsi son pouvoir de légiférer. Ce processus de délégation a eu lieu cet été et s'est achevé par un vote du Sénat le 2 août.

Durant tout l'été, le ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a travaillé sur cette réforme du travail notamment en rencontrant à plusieurs reprises les différents syndicats.

Le contenu des ordonnances a été présenté le 31 août. Durant tout le mois de septembre, les syndicats devraient continuer à être consultés.

Mais cette concertation ne devrait pas durer longtemps, puisque le gouvernement a déjà annoncé que les textes définitifs seront adoptés en Conseil des ministres avant la fin du mois de septembre.

Un calendrier qui, s'il est suivi, devrait limiter dans le temps la contestation et les grèves si habituelles dès qu'on touche au sujet sensible du droit du travail !

Sur le fond, la réforme décidée par Emmanuel Macron, est, il faut le dire, assez importante et répond à des attentes formulées depuis très longtemps par les chefs d'entreprise.

Parmi les mesures phares, il faut souligner :
– la possibilité de négocier au sein des entreprises certaines règles applicables aux salariés, comme par exemple, la durée du travail, mais aussi une prime ou un treizième mois ;
– le plafonnement des indemnités prud'hommales (c'est-à-dire qu'on fixe le montant maximal que les tribunaux compétents pour les litiges entre employeurs et employés pourront prononcer au titre des condamnations) ;
– l'augmentation des indemnités en cas de licenciement ;
– la possibilité d'organiser des *referendum* dans les entreprises et donc de contourner les syndicats ;
– l'allègement de la procédure de licenciement.

Vous l'aurez compris, ces ordonnances réforment des thèmes très sensibles pour tous et notamment pour les syndicats, et ce, sans même passer par le Parlement !

C'est la forme des ordonnances et le fond des réformes qui ont fait naître une réaction très virulente, notamment de Jean-Luc Mélenchon qui n'a pas hésité à parler de « coup d'État social » ! Une manifestation de contestation est prévue le 23 septembre.

On attend de voir si cette mobilisation sera de nature à infléchir la position d'Emmanuel Macron, qui a d'ores et déjà prévenu qu'il resterait très déterminé à faire passer sa réforme.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA RENTRÉE

Il y a **5 629 200** élèves du second degré (collège et lycée), encadrés par 884 300 professeurs… ce qui représente 1 professeur pour 6 élèves.

En France, on dénombre **7 100** collèges et **4 200** lycées.

Au collège, il y a en moyenne **25** élèves par classe ; pour 29 au lycée et 18 en lycée professionnel.

Pour la 34e édition des Journées du patrimoine, **17 000** sites ont été ouverts et **26 000** animations ont été proposées.

Gaëlle Iordanow

Un militaire attaqué

Un homme de 39 ans a attaqué un militaire de l'opération *Sentinelle* vendredi 15 septembre au couteau à la station de métro *Châtelet* à Paris. Heureusement, il n'y a pas eu de blessé. Il s'agit de la septième attaque recensée contre des militaires de cette force, mise en place dans le cadre du plan *Vigipirate* après les attentats de janvier 2015.

Depuis Berlin où il était en visite, le Premier ministre, Édouard Philippe a adressé ses « pensées aux blessés de l'attentat de Londres [...] et aussi au militaire cible d'une attaque dans le métro parisien ». « Ces deux événements montrent combien nous sommes, collectivement, en France, en Angleterre, mais aussi en Allemagne, soumis à un niveau de menace très élevé, auquel nous devons apporter des réponses », a-t-il ajouté.

La population est rassurée par l'opération *Sentinelle*, mais certains la critiquent, mettant en avant qu'elle fait des militaires des cibles privilégiées pour les attaques islamistes.

Le gouvernement annonce une « évolution » de *Sentinelle* : l'opération comprendra

désormais trois niveaux : un « dispositif permanent » pour la sécurisation de sites sensibles (écoles, lieux de culte...), touristiques, aéroports ou gares ; un « échelon de renforcement planifié » pour la protection d'événements occasionnels, sportifs par exemple, ou saisonniers (Noël, festivals...) et une « réserve stratégique » de 3 000 hommes. Le nombre de militaires évoluerait en fonction de la menace.

Un mur de verre anti-balles autour de la tour Eiffel

Un nouveau chantier a démarré lundi 18 septembre afin de mettre en place ce nouveau dispositif de sécurité. Deux parois de verre anti-balles de trois mètres de haut vont être construites à l'avant et à l'arrière pour séparer de la route. Sur les côtés, des grilles seront installées et donneront sur les allées cavalières.

Depuis juillet 2016, « la Dame de fer » bénéficie d'une présence policière permanente et d'un dispositif de contrôle. Une rénovation et des travaux de peinture débuteront en 2018 pour deux ans.

Félicitations !

À Chloé Tossem, jeune Réunionnaise, meilleure bachelière de France avec 21,289 de moyenne. 18 fut sa moins bonne note, en Histoire-Géographie !

Elle a intégré une classe préparatoire littéraire au lycée du Parc à Lyon.

.....Dernière minute.....

Un nouvel ouragan, *Maria*, s'abat sur les Antilles. À l'heure où nous clôturons notre journal, son intensité s'est accentuée passant de 1 à 5. Nous sommes de tout cœur avec les habitants qui ont déjà bien souffert.

Anne-Sophie Biclet

Vaccins

À mon commandement, piquez !

Le ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a annoncé qu'à partir du 1er janvier 2018 onze vaccins seraient obligatoires en France, contre trois auparavant.

Cette obligation implique concrètement que, pour pouvoir inscrire un enfant à la crèche ou à l'école, il faudra qu'il ait reçu ces onze vaccins. Cette annonce a suscité des réactions très vives de la part d'associations qui s'opposent à l'obligation ou à la vaccination elle-même, souvent parce qu'elles sont convaincues qu'elle est dangereuse ou inutile.

Ce changement dans la politique vaccinale en France est dû au retour de certaines épidémies (notamment de rougeole) ou à l'augmentation des cas de maladies qui avaient quasiment disparu grâce à la vaccination. Ces dernières années, dans plusieurs pays d'Europe comme l'Italie, l'Angleterre, ou encore la France, on constate, en effet, que les parents font moins vacciner leurs enfants, par crainte d'effets indésirables en particulier. Or, lorsque la couverture vaccinale (la proportion d'enfants vaccinés dans une tranche d'âge) est de moins de 95 %, une épidémie peut repartir parce qu'elle trouve suffisamment de sujets à infecter. Elle peut ainsi atteindre des patients qui ne peuvent être vaccinés et sont plus fragiles.

Tous les pays ne réagissent pas de la même façon : en Europe, treize pays n'ont aucun vaccin obligatoire, ils sont simplement recommandés ; quatorze autres en ont au moins un obligatoire et jusqu'à douze. Pourtant, on constate que la couverture vaccinale est souvent la même, voire parfois meilleure, dans les pays sans obligation (du nord de l'Europe ou en Allemagne) où elle est de 98 % environ. En effet, le rapport aux vaccins dépend de l'histoire et de la « culture médicale » de chaque pays. Certains n'obligent pas à vacciner, mais donne des amendes en cas de non-vaccination d'un enfant !

En Italie et en France, les gouvernements ont choisi d'augmenter le nombre de vaccins obligatoires, à douze pour l'Italie et onze pour la France. Cela ne changera pas vraiment les choses chez nous pour deux raisons : la première est qu'ils correspondent presque exactement aux vaccins actuellement obligatoires et à ceux recommandés. La deuxième est que le gouvernement a prévu que les parents qui ne veulent pas faire vacciner leur enfant pourront faire jouer une « clause de conscience » pour refuser ces soins. Le but est donc davantage d'essayer de convaincre et de redonner confiance dans les vaccins, mais il n'est pas sûr que la méthode soit la bonne…

Mikaël de Talhouët

JO 2024

Les retombées économiques

Paris accueillera les célèbres olympiades en 2024. L'heure est à l'euphorie chez les organisateurs. Mais les retombées économiques pourraient être mitigées.

C'est donc officiel. Le Comité international olympique (CIO) a validé le 13 septembre la candidature de la ville de Paris aux Jeux olympiques d'été de 2024. Cocorico ! La France renoue avec l'accueil de cet événement sportif majeur un siècle après l'édition de 1924. Enjeu politique, social et économique d'importance tant l'image et la symbolique du sport dépassent aujourd'hui le simple cadre d'un terrain de football ou d'un stade d'athlétisme, l'organisation des Jeux olympiques revêt pour l'opinion publique une opportunité pour le pays hôte.

L'enjeu économique : générer des profits supérieurs aux coûts !

L'enjeu économique consiste à générer des profits supérieurs aux coûts liés à l'organisation de l'événement. Doté d'un budget prévisionnel de 6,2 milliards d'euros financé en partie par l'État français et le CIO (1,5 milliard d'euros chacun), la vente des billets (1,15 milliard), mais aussi par des sponsors (1,5 milliard) et les institutions publiques (la région Île-de-France et la ville de Paris), le comité d'organisation prévoit des retombées économiques d'un montant estimé entre 5 et 11 milliards d'euros et la création de près de 250 000 emplois. Les athlètes bénéficieront des infrastructures existantes, ce qui aura pour effet de diminuer la part des investissements dans la construction de nouvelles infrastructures. Un village olympique sera créé, pour un montant de près de 2 milliards d'euros, dans le département de Seine-Saint-Denis. Mais les organisateurs affirment que cette infrastructure sera transformée en logements familiaux après l'événement. Les retombées économiques devraient viser les secteurs professionnels du tourisme et de la construction ainsi que l'ensemble des partenaires qui contribuent à l'organisation de ces Jeux olympiques.

Cependant, une analyse des effets économiques des précédentes éditions invite à la retenue. En effet, hormis les JO de Los Angeles en 1984 et de Barcelone en 1992, aucune olympiade réalisée ces trente dernières années n'a généré un équilibre financier.

Une des raisons liées à ces échecs économiques réside dans l'estimation du budget prévisionnel, souvent bien en dessous des dépenses réelles. Ainsi, le budget pour les JO de Londres en 2012 est passé de 8 à 15 milliards d'euros et celui qui a eu lieu à Rio en 2016, de 9 à 16 milliards d'euros. Longue est la liste des infrastructures construites à l'occasion des JO et qui n'ont pas trouvé une seconde vie après l'événement : c'est le cas notamment de la piscine olympique de Rio, aujourd'hui vide et délabrée, et des gradins du stade de hockey d'Athènes, envahis par la végétation…

Vendanges en Europe

En Europe, comme depuis plus de trois mille ans à chaque fin d'été, les feuilles de vigne virent au rouge, à l'orange et au jaune. C'est la saison des vendanges pour le secteur viticole européen, qui représente 45 % de la production mondiale de vin.

La France et l'Italie se disputent le titre de premier pays viticole mondial ; chacun très fier, à juste titre, de ses myriades de cépages cultivés et d'appellations protégées. Mais saviez-vous que plus de trente autres pays européens ont également de très belles productions viticoles ?

Ainsi l'Allemagne est très connue pour ses vins majoritairement blancs, produits dans les vallées du Rhin et de ses affluents et qu'on découvre le long des nombreuses et pittoresques *Weinstrassen*. Le Luxembourg est également réputé pour ses vins blancs des rives de la Moselle. La Suisse, elle, est connue pour ses vins du Valais et de Vaud, accrochés aux coteaux des Alpes.

L'Espagne, l'autre grand pays des rouges, est fameuse pour ses *Rioja* puissants et sombres et pour ses soixante-cinq autres terroirs *denominación de origen*. Le Portugal a ses « *vinho verde* » (qui ne sont pas verts paradoxalement mais blancs, rosés et rouges) et ses vins sucrés comme le *Madère* et le *Porto* dont raffolent les Anglais depuis le XVIIIe siècle.

Berceaux historiques du vin, les pays méditerranéens restent de grands producteurs, notamment la Grèce, la Macédoine, Chypre et Malte, mais leurs vins sont surtout consommés localement.

Continuons notre route des vins vers le centre de l'Europe : voici la Hongrie, célèbre pour son *Tokaj* à la couleur or et au goût sucré, déjà connu à la cour de Louis XIV comme « vin des rois et roi des vins ». La Slovaquie, l'Autriche, la Croatie et la Roumanie ont également de belles productions de vins blancs ; et plus à l'Est encore, on dégustera avec plaisir les vins mousseux de la mer Noire comme ceux d'Ukraine, de Bulgarie, de Géorgie et de Russie – lesquels renaissent depuis dix ans en qualité grâce à des œnologues français.

Traditionnellement, la limite de culture de la vigne pour produire de bons vins était le 50e parallèle Nord, ligne imaginaire qui passe par la Normandie, Amiens, Luxembourg, Francfort et Prague. Mais le réchauffement climatique des dernières décennies fait monter progressivement les cépages de qualité, au grand bonheur des Anglais dont les vignobles disparus sont en pleine renaissance.

La belle diversité de ces vins fait partie des richesses de notre patrimoine. Tous ont été introduits par les Celtes, par les Grecs ou par les Romains ; de grands ordres monastiques du Moyen Âge les ont ensuite répandus dans toute l'Europe. Issus de siècles, voire de millénaires d'efforts patients, leur qualité est le fruit d'une humble adaptation aux terroirs, d'une compréhension de la nature et d'une amélioration constante des techniques de vinification qui nous permettent aujourd'hui de nous délecter – avec sagesse ! – de ce « fruit de la vigne et du travail des hommes ».

ACTUAILES

Depuis 2013
Actuailes
pour s'informer
pour découvrir
pour aller plus loin

24 pages
18 rubriques
35 bénévoles !

un mercredi sur deux,
hors vacances

✯ Bulletin de soutien ✯

ACTUAILES a besoin de vous…

Actuailes est un **bimensuel d'actualités gratuit pour les 10-15 ans**.
Nous avons besoin de votre aide pour continuer à offrir cet abonnement en ligne gratuitement, fruit du travail de nos 35 bénévoles.
Grâce à votre soutien matériel, nous pouvons financer le site actuailes.fr et le développement du journal dans les établissements scolaires. Ainsi vous contribuez à faire grandir et connaître ***Actuailes.***

Je fais un don pour soutenir le projet.

❒ **50€** (ex : - 33 €, coût réel 17€)
❒ **100€** (ex : - 66 €, coût réel 34 €)
❒ **200€** (ex : - 132 €, coût réel 68 €)
❒ **Autre : .....**

Nom :..... Prénom : .....
Adresse : .....
.....
CP :..... Ville : .....
E-mail : .....
Tél. : .....

66 % DE RÉDUCTION FISCALE

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant de vos dons au fonds de dotation *Âme & Culture* dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
Vous recevrez un reçu fiscal émis par Âme&Culture

Ces informations sont nécessaires à *Âme & Culture* pour vous faire parvenir votre reçu fiscal. Conformément à la loi Informatique et libertés (CNIL) du 6 janvier 1978, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de : *Âme & Culture*, 91, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris. Si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées par nos partenaires à des fins de prospection : ☐ vous pouvez cocher la case ci-contre si vous vous opposez au traitement des données vous concernant à des fins d'appel au don. ☐ Vous pouvez cocher la case ci-contre si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées par nos partenaires à des fins de prospection commerciale.

1. Libellez votre chèque à *Âme & Culture / Actuailes.*

2. Remplissez ce coupon.

3. Envoyez le tout à : *Âme & Culture / Actuailes* 91, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris.

Merci !

Abu Nuwas

© defensedesk

Où en est-on de la guerre contre Daech en Syrie ?

Daech recule sur tous les fronts. Cet été aura été particulièrement douloureux pour l'organisation djihadiste.

En 2014, *Daech* contrôlait de larges pans de la Syrie. Aujourd'hui, son territoire s'est réduit comme « peau de chagrin ». Ses défaites se multiplient : Tabqa, Deir ez-Zor et bientôt Raqqa. La victoire contre *Daech* est inéluctable. Les djihadistes subissent les assauts de la coalition internationale (que dirigent les États-Unis et qui compte environ soixante-dix pays), ceux des Russes, des Iraniens et des forces armées syriennes.

Pour autant, la stabilité de la Syrie est loin d'être une certitude. Une partie de la population, financée et armée par certains États du Golfe notamment, continue de lutter contre le gouvernement de Bachar al-Assad. Les Kurdes syriens, appuyés par les États-Unis, ont conquis de vastes territoires et pourraient ne pas vouloir les restituer à Damas si facilement. La Turquie n'attend qu'une chose : intervenir militairement en Syrie pour y combattre les Kurdes qu'elle considère comme une menace. Israël s'inquiète très sérieusement de la montée en puissance des milices pro-iraniennes – et donc anti-israéliennes – sur le territoire syrien. Le risque d'une intervention armée israélienne en Syrie n'est pas écarté.

Pour couronner le tout, *Daech* pourrait profiter de cette déstabilisation durable pour, plus tard, renaître de ses cendres et réapparaître là où on ne l'attend pas.

> Dans ce jeu compliqué des acteurs locaux, régionaux et mondiaux, chacun cherche son propre intérêt.

Y a-t-il une solution ? Si elle était claire, il y a longtemps qu'elle aurait été trouvée. Pour ou contre Bachar al-Assad, le président syrien ? La question n'est pas là en définitive. Dans ce jeu compliqué des acteurs locaux, régionaux et mondiaux, chacun cherche son propre intérêt sécuritaire, stratégique et économique. Chacun soutient et arme telle ou telle faction. Il est bien là le problème.

Mais, me direz-vous, identifier le problème n'est-ce pas déjà trouver une partie de la solution ? À vous d'en juger…

Julien Magne

Les Antilles dévastées

Né fin août au large des côtes africaines, *Irma* a touché les Antilles le 6 septembre, semant le chaos sur son passage.

Un bilan très lourd

Selon *Météo France*, *Irma* est l'ouragan le plus extrême ayant sévi sur l'océan Atlantique. Il appartient à la catégorie 5, maximum sur l'échelle d'intensité cyclonique. Certains chiffres donnent froid dans le dos. Le vent a soufflé à plus de 295 km/h pendant plus de 33 heures, avec des pointes à plus de 360 km/h à Saint-Martin. L'œil du cyclone mesurait 50 kilomètres de diamètre. Il s'est déplacé rapidement atteignant Saint-Barthélemy, puis Saint-Martin, Porto Rico, Haïti, Cuba et enfin la Floride. Vents et pluies ont tout dévasté sur leur passage. Ainsi, l'île franco-néerlandaise de Saint-Martin a été détruite à 95 %. L'eau, l'électricité, le téléphone ou encore les routes ont été coupés. De nombreux habitants ont fui leur île dés qu'ils ont pu le faire. On dénombre quarante morts aux Antilles et cinquante-huit en Floride.

L'arrivée des secours

Face à ce phénomène inédit dans son ampleur, les secours se sont organisés. Chaque État a d'abord essayé de connaître la nature des dégâts. Ce n'était pas toujours facile, car les communications téléphoniques étaient difficiles. Les habitants des îles françaises de Saint-Martin et Saint-Barthélemy ont, pour beau-coup, eu le sentiment d'être abandonnés dans les premières heures qui ont suivi l'ouragan. Sans eau et sans électricité, leur maison détruite, ils devaient en outre se méfier de voyous qui pillaient les magasins.

L'État français a toutefois mobilisé de nombreux moyens dans un temps assez court. Ainsi, ce sont aujourd'hui plus de 1200 militaires, 800 gendarmes et policiers et 500 secouristes de la sécurité civile qui sont au chevet des îles martyres. Un bateau de la Marine nationale, le *Tonnerre*, a quitté Toulon avec mille tonnes de matériel, quatre hélicoptères, plus de cent véhicules. Il dispose d'un hôpital à son bord.

Si les secours ne sont pas arrivés plus vite, c'est en grande partie en raison du manque de moyens financiers des armées. Par manque de crédits, de nombreux soldats et matériels ont quitté depuis dix ans les Antilles, Martinique et Guadeloupe,. Or, ils étaient prévus pour répondre rapidement au chaos né d'un cyclone. Ainsi, les Antilles ne disposent plus d'un bateau militaire capable d'apporter très vite des secours.

Le *Tonnerre*

De plus, les avions militaires *Casa* stationnés aux Antilles sont désormais trop petits et emportent donc peu de matériel. Enfin, les hélicoptères doivent venir de Guyane.

Perspectives

Le président Macron s'est rendu sur place. Il s'est engagé à tout faire pour que la reconstruction aille vite. De son côté, le président Trump s'est rendu en Floride auprès des sinistrés.

Toutefois, cet ouragan exceptionnel va laisser des traces. De nombreuses îles des Antilles vivent du tourisme. Or, les hôtels sont à reconstruire et les touristes pourraient préférer d'autres destinations. En outre, beaucoup d'habitants ont eu très peur et souhaitent quitter la région.

Plus généralement, pour les îles françaises, notre pays doit se poser la question de ses ambitions pour les territoires d'outre-mer. En effet, ils sont une richesse formidable, humaine et économique, mais l'État peut parfois donner le sentiment de ne pas s'y intéresser.

Puisse cette tragédie inciter l'État à augmenter son investissement pour nos compatriotes ultramarins ! ◎

Le savais-tu ?

Le nom Antilles viendrait du portugais « *ante-ilhas* », qui signifierait « îles d'avant » (le continent). Une autre origine du nom pourrait être *Antillia*, île mythique située à l'ouest de l'Espagne et que l'on retrouve dans des légendes de marins bretons, basques ou portugais.

Les pirates

Les Antilles ont longtemps été infestées de pirates. Ils attaquaient en particulier les bateaux espagnols qui ramenaient les richesses d'Amérique vers l'Europe. Leur histoire a été popularisée par les films *Pirates des Caraïbes*.

Christophe Colomb

Les Antilles sont découvertes par Christophe Colomb en 1492. Il y effectuera différents voyages afin d'explorer cet archipel formant un arc de cercle d'environ 3 500 kilomètres de long.

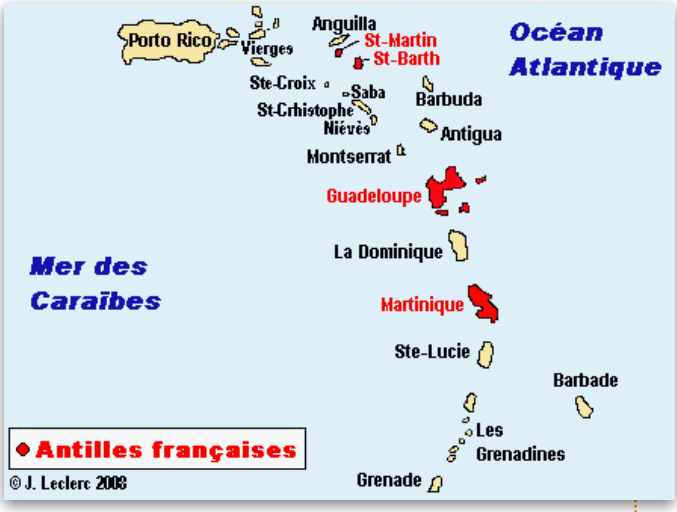

Le savais tu ?

Grâce à ses nombreux territoires d'outre-mer, La France possède avec les États-Unis le plus grand domaine maritime du monde. Cette situation pourrait créer de grandes richesses si les fonds marins étaient exploités.

Langues parlées

L'espagnol est la langue la plus parlée par les habitants des Antilles. En revanche, c'est l'anglais qui est parlé dans la majorité des îles. On parle français en Martinique, Guadeloupe, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy. Le créole est parlé dans certaines îles comme Haïti ou la Guadeloupe.

Les Antilles françaises

Plus de 800 000 Français vivent aux Antilles. Ils habitent les îles suivantes : Guadeloupe, Martinique, La Désirade, Marie-Galante, l'archipel des Saintes, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Leurs économies reposent sur le tourisme et l'agriculture (rhum, sucre, bananes).

Louis Fernand

Quand le ciel se déchaîne

Irma et *José*, deux ouragans exceptionnels par leur intensité, viennent de frapper les Antilles et la Floride. Les vents de plus de 200 km/h et les pluies ont causé des dégâts considérables. Dans d'autres régions du monde, on les appelle aussi cyclones ou typhons. Comment naissent ces phénomènes météorologiques si puissants ?

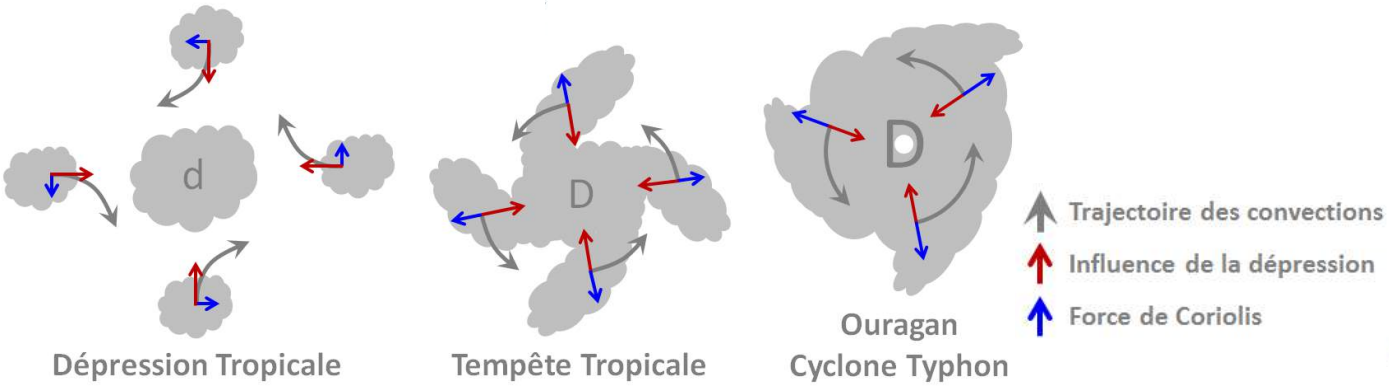

À l'origine des cyclones, il y a les convections thermiques, des colonnes d'air qui, chauffées au contact de la mer, s'élèvent. Lorsqu'une colonne d'air chaud et humide s'emballe, cela crée un orage. Vous avez certainement déjà vu un orage, il dégage foudre, vent et pluie. La pluie refroidit la base et quand il n'y a plus de chaleur au sol pour alimenter la convection, l'orage s'estompe.

Début septembre est le pic de la saison des ouragans. C'est la fin de l'été dans l'hémisphère Nord et, pendant cette période, la température de l'eau des océans est maximale. Cette chaleur est la réserve d'énergie du cyclone.

Une dépression est une zone de l'atmosphère où la pression est plus basse que la moyenne, elle est le résultat de larges mouvements de l'atmosphère et d'effets thermiques.

La dépression, comme un creux qui cherche à se combler, initie un mouvement d'air dans sa direction. Sous les tropiques, les eaux chaudes de septembre permettent l'apparition d'amas de convection, qui sont attirés vers la dépression. Et, dans l'hémisphère Nord, la force de Coriolis[1] entraîne toute masse en mouvement vers la droite. Les convections sont donc entraînées sur leur droite et initient un mouvement tournant. Cette dépression devient tempête, puis ouragan quand les vents dépassent 120 km/h. Tant qu'il sera au-dessus des mers chaudes, l'ouragan y puisera son énergie et s'intensifiera. En arrivant au-dessus du continent ou au-dessus d'eaux plus froides, privé de source d'énergie, il va décliner.

Fort heureusement toutes les dépressions tropicales ne donnent pas naissance à des ouragans, la plupart ne dépassent pas le niveau intermédiaire de tempête tropicale ! ◎

1. La force de Coriolis est une accélération due à la rotation terrestre. Dans la vie de tous les jours, elle est négligeable, mais, quand il s'agit d'immenses masses d'air, son effet devient observable.

Père Augustin-Marie

« Comme les abeilles »

Dernièrement, j'ai découvert un « truc » extraordinaire pour progresser dans la force intérieure de mon âme. C'est le secret d'un moine des temps anciens, le secret d'Antoine. Antoine vivait, il y a fort longtemps, en Égypte. Un jour, bouleversé par la grâce de Dieu et l'écoute de l'Évangile, il abandonne tout et décide de ne plus vivre que pour Dieu dans le silence, la solitude et la prière. Cependant, il cherche par tous les moyens à plaire à Dieu, à devenir parfait sous son regard. Voici son secret : **imiter la vertu des autres**.

Plutôt que de se torturer intérieurement pour chercher le bien à faire, Antoine regarde les autres faire le bien. Puis, méthodiquement, il imite le bien qu'il voit en chacun.

Saint Athanase, qui rédigea la *Vie d'Antoine*, a rapporté comment celui-ci allait visiter les ermites pour s'instruire de ce qu'il y avait de meilleur en chacun d'eux : « Il **considérait** l'humeur agréable de l'un et l'assiduité à prier de l'autre ; il **observait** quelle était la douceur d'esprit de celui-ci et la bonté de celui-là ; il **remarquait** les veilles de l'un et l'amour de l'étude d'un autre.

Il **admirait** la patience des uns et les jeûnes et les austérités de quelques autres qui n'avaient pour lit que la terre toute nue. Il **se rendait attentif** à voir la douceur de l'un et la constance de l'autre. Il **gravait dans son cœur** quel était leur amour à tous pour Jésus-Christ et la charité qu'ils se portaient. » Après cette observation, Antoine s'efforçait de faire vivre en lui ce qu'il avait vu chez les autres.

Cette manière de faire a de nombreux avantages :

1° j'apprends à voir ce qui est bien ;
2° j'ai de la considération et de l'estime pour le prochain ;
3° j'ai de la reconnaissance envers Dieu pour le bien qu'il fait dans les autres ;
4° je progresse plus vite dans les différentes vertus ;
5° je développe un grand nombre de qualités variées.

Saint François de Sales a trouvé une image fort expressive pour expliquer le secret d'Antoine : « Faisons comme les abeilles, suçons le miel de toutes les fleurs, c'est-à-dire : voyant les belles qualités de chacun, excitons en nous le désir de les imiter ».

C'est la rentrée : j'ai à cœur de « réussir ». Si je sais que la réussite scolaire est importante pour mon avenir, je sais aussi qu'elle n'est pas la principale. La vraie réussite est spirituelle : quelle est la qualité de mon âme sous le regard de Dieu ? Là se joue mon vrai bonheur, ici-bas et dans l'éternité. Pour réussir, « **faisons comme les abeilles** ». ◎

« Goûtons voir si le vin est bon ! »

Dans un vignoble en Savoie, près de Chambéry, est fait du vin de Savoie, principalement du vin blanc et un tout petit peu de vin rouge et de vin rosé.
Clémence, maître de chai, nous raconte son métier.
Le chai est l'endroit où l'on fait le vin et on le conserve.
Selon les régions, un chai peut se nommer une cave.

En quoi consiste votre travail de maître de chai ?

Je travaille en collaboration avec un œnologue, qui supervise tous les travaux du chai et donne les conseils nécessaires. J'assure l'élevage du vin de l'entrée du raisin jusqu'à la mise en bouteille.

Je m'occupe de la réception de la vendange en septembre, puis des vinifications, de l'élaboration de cuvée avec l'œnologue, de l'élevage du vin en contrôlant son bon déroulement par des dégustations régulières et des analyses chimiques. Puis une équipe s'occupe de la mise en bouteille.

J'applique également des normes d'hygiène, et un système de traçabilité qui nous permet de suivre toutes les opérations effectuées pendant l'année. Je gère également le matériel du chai et les stocks.

Nous sommes en pleine période de vendanges, pouvez-vous nous expliquer ?

Les vendanges consistent à ramasser le raisin. Il faut être vigilant : il s'agit de le ramasser à bonne maturité. Pas trop en avance, parce que le raisin serait trop acide et pas assez sucré, et pas trop tard pour ne pas que le raisin soit trop mûr. La météo complique la tâche. Les vendanges se font mécaniquement, par une machine à vendanger, ou manuellement par des saisonniers qui coupent le raisin, grappe par grappe.
Ensuite, dans la cave, le raisin blanc est trié puis égrappé (on enlève les baies de raisin de la rafle ou tige). Il est ensuite envoyé dans un pressoir, afin de séparer le jus des pellicules. Le jus est recueilli dans une cuve où la fermentation alcoolique va avoir lieu : les levures transforment le sucre du raisin en alcool. Le vin est en train de naître !

La fermentation alcoolique dure environ dix jours. Le vin ainsi obtenu est transféré dans une cuve ou dans une barrique où il va évoluer. Ce sont les arômes et la structure du vin qui évoluent. Pour certains vins, une deuxième fermentation a lieu, la fermentation malo-lactique qui donnera un vin moins acide et plus stable. Pour protéger le vin de l'oxydation, on ajoute un peu de soufre. Pour rendre le vin limpide, on le filtre juste avant la mise en bouteille. Il existe d'autres types de vinification, pour les vins rouges, rosés, effervescents.

Que faut-il faire comme études pour être maître de chai ?

J'ai fait une licence (trois ans) de biologie et de chimie, puis un *master* (deux ans) d'œnologie et de viticulture à Bordeaux.

Quels sont les talents qu'il vaut mieux avoir ?

Aimer le vin ! Il faut être rigoureux et soigneux dans la cave et maîtriser la dégustation.

Pouvez-vous nous expliquer comment se passe la dégustation ?

La dégustation nous permet de vérifier si le vin évolue correctement et de l'améliorer. Dès le début de la fermentation, les arômes présents initialement dans le raisin changent. Au contact de l'air, et par de nombreux processus chimiques, ces arômes vont se complexifier. La couleur du vin peut également évoluer avec le temps.

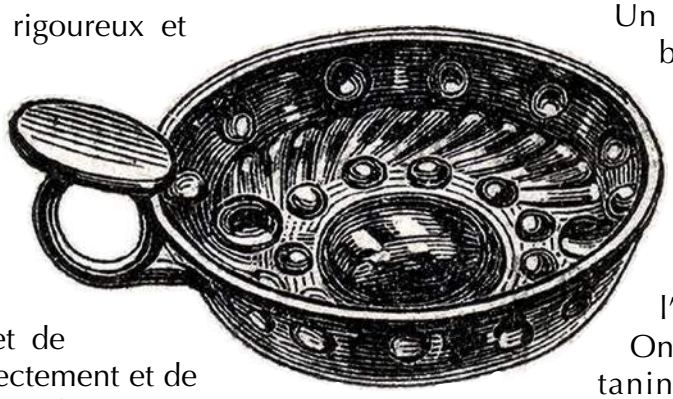

La dégustation est cruciale pour notre métier, elle nous permet d'avoir la « carte d'identité » du vin : l'année de récolte, le cépage (variété de raisin), le bon vieillissement, ses arômes et parfois ses défauts.

Elle se déroule en plusieurs étapes. En premier, nous observons la couleur et l'intensité du vin dans le verre, c'est ce qu'on appelle la « robe » du vin. Un vin blanc jeune aura des nuances vertes alors qu'un vin plus âgé aura des nuances orangées, par exemple.

La deuxième étape est de sentir le vin. En remuant le vin dans le verre, on l'aère, ce qui libère davantage d'arômes. On l'appelle le « nez » du vin. Ces arômes peuvent être très variés : agrumes, fruits rouges, fruits exotiques, fleurs, beurre, bois, noix de coco, curry, chocolat, champignon... Il en existe des centaines que l'on retrouve dans les vins ! Un cépage, une région donnera certains arômes. Un vin de Bordeaux est bien différent d'un vin de Savoie.

Pour finir, on goûte le vin. En bouche, on retrouve des saveurs, le salé, le sucré, l'acidité et l'amertume. On étudie également les tanins, ils sont présents naturellement dans le raisin et assèchent la bouche. Et on y trouve de nombreux arômes.

Et bien sûr, nous recrachons ce que nous avons mis en bouche !

Sophie Roubertie

Mes Parents

David Hockney

(né en 1937)

Carte d'identité de l'œuvre

Date : peint en 1977
Taille : 183 cm × 183 cm
Technique : Huile sur toile
Lieu d'exposition :
Tate Britain – Londres (Royaume-Uni)

David Hockney, le plus célèbre des peintres anglais contemporains, représente ici ses parents.

Madame Hockney regarde son fils droit dans les yeux. Sa tenue ne révèle aucune frivolité, elle ne porte aucun bijou ni ornement particulier.

Elle est assise bien droite sur sa chaise, les pieds l'un contre l'autre, les mains posées sur les genoux. Sa robe bleue est toute simple. Son sourire est à peine esquissé, elle est plutôt pensive.

Pendant ce temps, son mari est plongé dans sa lecture, penché sur un livre épais qui semble être un livre d'art, aussi courbé que sa femme est droite. Il se préoccupe peu de la scène dont il est pourtant partie prenante. Il soulève ses pieds, sans doute pour empêcher son gros livre de glisser. Il est vêtu très classiquement, sans ostentation ni recherche, d'un costume marron, d'une chemise et de bottines.

Sophie Roubertie

Le couple ne semble pas être dans son propre environnement : la pièce est très dépouillée, un meuble de rangement à roulettes, placé entre les deux personnages, sur un tapis uni, est du type de ceux que l'on retrouve fréquemment dans les ateliers d'artiste pour la conservation des dessins. Quelques livres sont rangés sur la tablette inférieure, dont un seul est identifiable, un ouvrage consacré à Chardin*. Les sièges sont droits, pliables, peu confortables. Un miroir est posé en plein centre de la composition. S'y reflète une reproduction du *Baptême du Christ*, un tableau du peintre italien Piero de la Francesca, image épinglée au mur de l'atelier. À côté, un bouquet de tulipes dans un vase bleu.

Le Baptême du Christ,
Piero de la Francesca.

Tout laisse à penser que le cadre choisi pour la scène est l'atelier du peintre, qui veut ici nous donner quelques pistes de ses sources d'inspiration.

La partie supérieure du tableau est vide, laissant toute la place à un mur gris-bleu. Les tons utilisés sont gais, mais à dominante froide, avec de grands aplats bleus, verts et lilas. Seules les fleurs et la carnation de la peau des personnages apportent une touche plus chaude dans cet ensemble sans mouvement. Dans ce grand espace libre, ces couleurs froides laissent peu de place à l'émotion. Tout est particulièrement ordonné, droit, sans détail superflu. Peut-être l'œuvre nous en apprend-elle plus sur son auteur que sur ses parents… ◎

Avec cent soixante œuvres exposées, une grande rétrospective est consacrée à David Hockney par le centre Georges-Pompidou jusqu'au 23 octobre

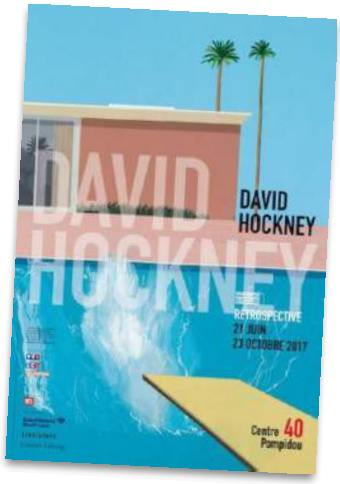

www.centrepompidou.fr

*Chardin : peintre français du XVIIIe siècle qui a représenté de nombreuses scènes familiales et d'intérieur (vous pouvez retrouver *L'Enfant au toton* à la page 15 du n° 3 d'*Actuailes*).

UN ZESTE DE SAGESSE

« Fais de ta vie un rêve,
et d'un rêve, une réalité. »

Antoine de Saint-Exupéry

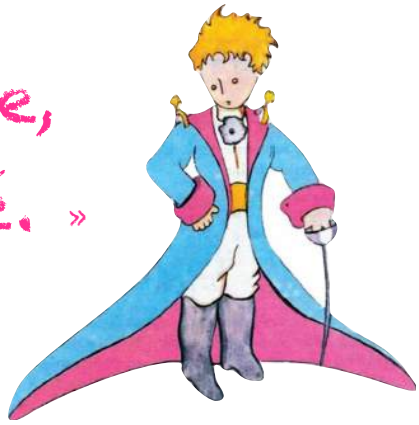

Le premier vol habité de l'histoire

En ce 19 septembre 1783, un coup de canon retentit dans l'avant-cour du château de Versailles. Tous les regards sont tournés vers un énorme ballon dans lequel se trouvent un coq, un mouton et un canard. Le roi, la famille royale et la cour assistent à un événement extraordinaire : le premier vol habité de l'histoire.

Le roi Louis XVI, féru de sciences, a entendu parler de l'invention des frères Montgolfier et leur a demandé de se rendre à Versailles afin de lui présenter leur invention.

Joseph et Étienne Montgolfier ont entamé en 1782 une série d'expériences autour d'une pièce de tissu gonflée par un feu de laine et de paille mouillée. Une démonstration les fait remarquer de l'académie royale des Sciences qui les appelle à renouveler leur expérience à Paris.

Étienne se livre en 1783 à un premier essai captif – c'est-à-dire relié au sol par un cordage (plus tard un câble métallique) – concluant, qu'il réitère une seconde fois, sept jours avant la démonstration devant le roi à Versailles. Le ballon s'étant déchiré, il doit le reconstruire rapidement. De toile de coton encollée de papier sur les deux faces, le ballon mesure 18,47 m de haut sur 13,28 m de large et pèse 400 kg. Il se nomme *Le Réveillon*, du nom de son ami Jean-Baptiste Réveillon, directeur de la Manufacture royale de papiers peints. Celui-ci a réalisé un décor à fond bleu azur aux chiffres du roi – deux « L » entrelacés – reliés par divers ornements, le tout doré.

Le 19 septembre, onze minutes après le premier coup de canon, un second coup retentit, annonçant que le panier est prêt à partir. Le ballon s'élève, à la stupéfaction et sous les acclamations du public. Il monte à 600 m. Endommagé par une déchirure, il descend lentement huit minutes plus tard, après avoir parcouru 3,5 km. Les animaux sont recueillis par Jean-François Pilâtre de Rozier, physicien et futur aéronaute. Ils sont vivants. L'expérience est un succès. La porte du premier vol humain est ouverte. En guise de récompense, les animaux, véritables héros des airs, sont recueillis par Louis XVI à la ménagerie de Versailles.

Le 19 octobre à Paris, a lieu le premier vol humain, effectué par Jean-Baptiste Réveillon, Jean-François Pilâtre de Rozier et André Giroud de Villette. Le ballon est alors captif.

L'expérience est renouvelée devant le Dauphin au château de La Muette, le 21 novembre ; ce second vol est commémoré plus officiellement comme étant le premier.

Jean-François Pilâtre de Rozier perd malheureusement la vie quelque temps plus tard lorsque sa *Rozière*, aérostat hybride constitué d'un ballon à gaz enfermé dans une enveloppe de montgolfière, prend feu et chute. ◎

Joseph au royaume d'Égypte

de Viviane Koenig

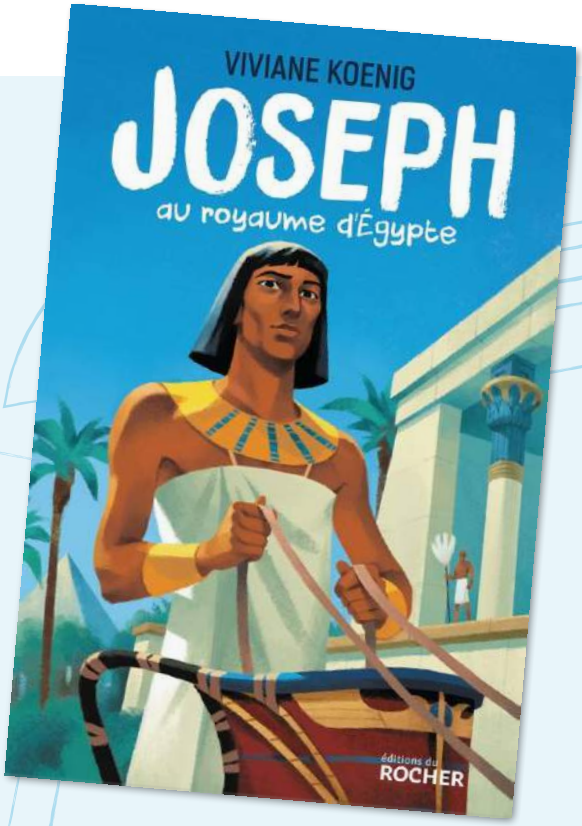

Éditions du Rocher, 2017.
176 pages. 14,90 euros.

Joseph est le fils préféré du patriarche d'Israël, Jacob. Spontané, il raconte ses rêves et notamment celui où il se voit auréolé de gloire, surpassant ses frères... Il n'en faut pas plus pour que ceux-ci, jaloux, conspirent contre lui et organisent sa perte. C'est le début de multiples péripéties, dans un tourbillon d'émotions et d'images fortes. Échappant à la mort, le jeune berger deviendra un prince puissant à la cour de Pharaon dont il sait interpréter les rêves et administrer les richesses. Mais la roue n'a pas fini de tourner et, un jour, ce sont ses frères qui se présentent à lui. Vont-ils se reconnaître ?

Désert, villes animées et marchés bruyants sont la toile de fond d'une page inoubliable du récit biblique, dont le pardon est la clé de voûte.

Habitée par une foi inébranlable, la figure de Joseph, qui ne doute jamais de son Dieu, confère force et profondeur à ce passionnant roman d'aventure.

À partir de 10 ans et sans limite d'âge. Facile à lire et captivant.

L'éditeur nous en dit plus sur l'auteur : « Historienne de formation, enseignante et écrivain, Viviane Koenig est partie en Égypte de 1976 à 1980 pour participer aux fouilles et au travail de l'atelier de dessin de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire.

À son retour en France, elle a repris son métier d'enseignante et commencé à écrire des romans, des contes, des documentaires pour la jeunesse, principalement sur l'Égypte ancienne. »

Retrouvez ce livre et une large sélection pour la jeunesse sur le site ***www.123loisirs.com****.*

***Actuailes* : www.actuailes.fr**
Directrice de la rédaction : Gaëlle Iordanow – **Contact :** contact@actuailes.fr
Communication et partenariat : Jean Le Blanc communication@actuailes.fr – **Réalisation :** Camille Cassan
Secrétariat de rédaction : Alix de Marcillac – **Site internet :** website-modern.fr – dons@actuailes.fr

Catherine Bertrand

Under Sandet (Les Oubliés)

Fiction basée sur un fait historique réel et méconnu de la fin de la Deuxième Guerre mondiale, à découvrir à partir de 14 ans.

Alors là, les amis nous allons attaquer fort ! Si fort que je ne conseillerai ce film qu'aux plus grands, aux plus aguerris, car l'histoire qu'il relate est glaçante et deux scènes sont assez violentes. Sorti en dvd fin août, vous ne l'oublierez jamais.

En 1945, les Allemands se retirent du Danemark. Deux mille d'entre eux sont retenus prisonniers, souvent très jeunes, car ce sont les derniers appelés d'une Allemagne sur le point d'être vaincue. Ils n'ont pas 18 ans et vont être employés, en violation totale des accords de Genève*, à désamorcer les deux millions de mines qui jonchent les côtes danoises… Seuls mille reviendront « intacts » chez eux.

Martin Zandvliet, réalisateur danois, a voulu éclairer cet épisode tragique ; s'il n'explique pas pourquoi les Danois avaient une rancune si tenace, il nous montre sans fard leur violence, incompréhensible à nos yeux, à l'égard de ces jeunes, comme déguisés en soldat, flottant dans des uniformes misérables.

Le brutal sergent Rasmussen se retrouve à la tête d'une petite troupe de ces démineurs novices, mais leur extrême jeunesse le gêne, le trouble. Il préfèrerait ne pas les voir, ne pas les entendre. Et puis l'un d'entre eux, Sebastian, va réussir à percer sa carapace… lui démontrer que l'Espérance est la force de la jeunesse.

Beau décor naturel, suspens à couper le souffle, très belle musique, ce huis clos** sur la plage est une leçon d'espoir sans mièvrerie, aux antipodes des productions habituelles !

* La convention de Genève de 1929 établit, entre autres, que les prisonniers doivent être traités avec dignité.
** Huis clos : littéralement « portes fermées », se dit des œuvres littéraires, théâtrales ou cinématographiques où l'action se déroule en un seul lieu, avec peu de personnages qui n'interagissent qu'entre eux.

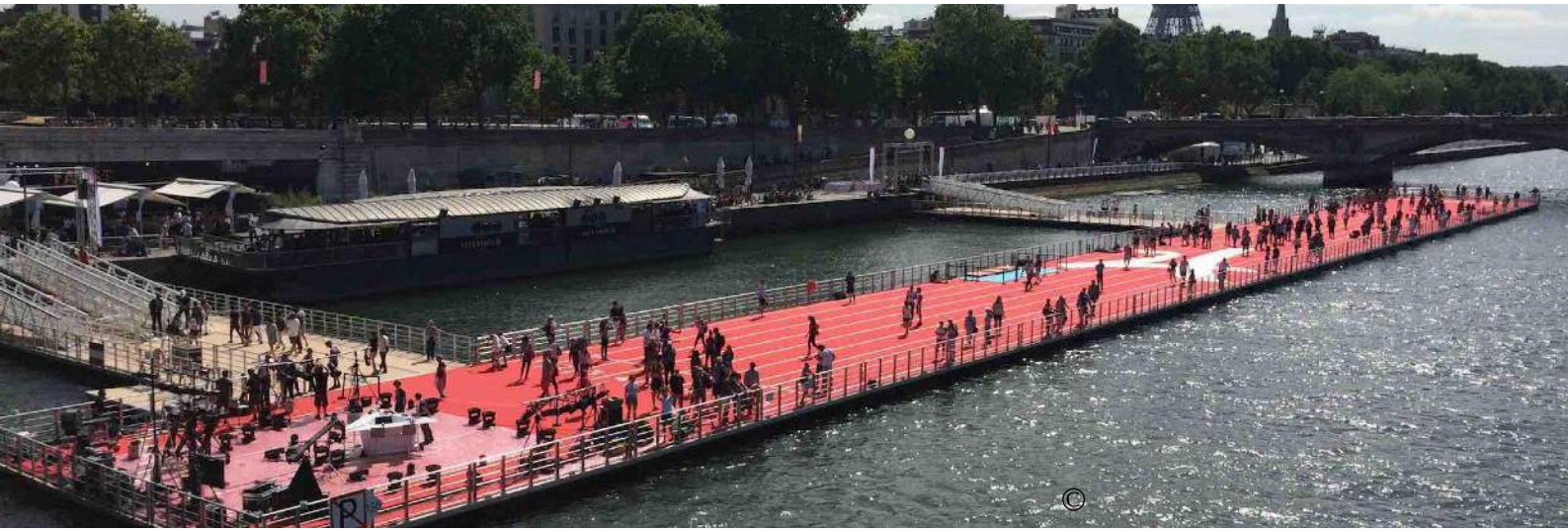

JO 2024

Paris à l'heure olympique

C'est officiel ! Mercredi 13 septembre, le comité international olympique (CIO) a attribué l'organisation des Jeux olympiques (JO) de 2024 à Paris.

L'autre ville finaliste, Los Angeles (États-Unis), organisera les Jeux en 2028, conformément à l'accord conclu avec le CIO. En effet, pour la première fois, deux éditions des JO ont été attribuées lors d'une même session.

Jamais deux sans trois

Un siècle tout juste après les Jeux organisés dans la capitale, en 1924, Paris les accueillera pour la troisième fois (la France a accueilli les Jeux pour la première fois en 1900).

De grands espoirs

Si l'on souhaite bien entendu une moisson de médailles tricolores lors de ces Jeux, les attentes ne se limitent pas aux résultats. La candidature de Paris intervient dans un contexte où l'idéal olympique est affaibli.

Les affaires de corruption*, de dopage**, les dégâts environnementaux (souvenez-vous des images du plan d'eau de Rio, jonché de déchets) et économiques (construction d'équipements inutiles) ou sociaux (des Jeux très chers dont le coût est financé par les contribuables***) ont considérablement altéré l'images des JO.

L'enjeu est de taille. Paris s'appuie sur un projet équilibré alliant les structures existantes (Roland-Garros pour le tennis, par exemple) et les constructions nouvelles.

De plus, son patrimoine historique unique mettra en relief les épreuves qui s'y dérouleront : le cyclisme aux Champs-Elysées, le *beach-volley* au Champ-de-Mars, le tir à l'arc aux Invalides et même la nage en eau libre et le départ du triathlon dans la Seine ! ◎

Quel programme !

* C'est l'action de soudoyer ou d'acheter quelqu'un pour obtenir des avantages.
** Il s'agit d'une pratique dangereuse consistant à absorber des substances (en cachet, boisson ou par injection) ou à utiliser des actes médicaux afin d'augmenter ses capacités physiques (plus de force, de rapidité) ou mentales (plus de concentration ou insensibilité à la douleur).
*** Personnes qui paient des impôts.

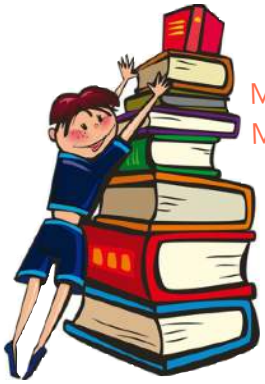

Mon premier est ce qu'on obtient d'une orange lorsqu'on la presse.
Mon deuxième est un déterminant masculin.
Mon troisième sert à repasser.
Mon quatrième vient avant Z.
Mon tout est un personnage politique célèbre surtout à l'école.

Jules Ferry

Qu'est-ce qu'un chaton ?

Un poisson chat ! (chat – thon)

Au théâtre, la pièce jouée sur scène est tellement ennuyeuse qu'un spectateur s'endort et ronfle très fort. Son voisin lui donne un coup de coude et lui dit :
– Moins fort, vous allez réveiller tout le monde

– Bonjour ! La réception de l'hôpital ? J'aimerais parler avec quelqu'un d'un patient qui se trouve chez vous. J'aurais souhaité connaître son état de santé, savoir s'il va mieux ou si son problème s'est aggravé.
– Quel est le nom du patient ?
– Jean Dupont, chambre 302.
– Un instant je vous prie, je vous passe l'infirmière.
Après une longue attente :
– Bonjour, ici, Françoise, l'infirmière de service. Que puis-je pour vous ?
– J'aimerais connaître l'état de santé de Jean Dupont de la chambre 302.
– Un instant, je vais consulter le dossier du patient.
Après encore une autre attente :
– Huuuumm, eh bien voici : le patient a bien mangé aujourd'hui, sa pression artérielle et son pouls sont stables, il réagit bien aux médicaments prescrits et son monitoring cardiaque devrait lui être enlevé demain. Si tout continue ainsi encore 48 heures, son médecin signera sa sortie d'ici ce week-end.
– Aaaahhh ! Ce sont des nouvelles merveilleuses ! Je suis fou de joie ! Merci.
– À vous entendre, je suppose que vous devez être quelqu'un de très proche, certainement de la famille ?
– Non, Madame ! Je suis Jean Dupont lui-même et je vous appelle de la chambre 302 ! Tout le monde entre et sort ici de ma chambre et personne ne me dit rien. Je voulais juste savoir comment je me porte.

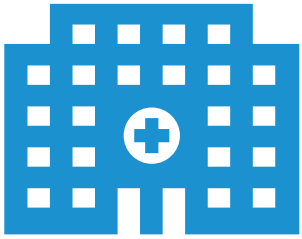

Pourquoi dit-on « être de mèche avec quelqu'un »?

L'expression « être de mèche », qui signifie être complice d'une personne, souvent pour préparer un mauvais coup, n'a rien à voir avec le vocabulaire de la coiffure.

À l'origine, le terme « mèche » vient du provençal, *mech* ou encore de l'italien *mezzo*, qui veulent dire moitié. Apparue au cours du XVIIIe siècle, cette expression signifiait partager les bénéfices d'une affaire pas vraiment licite. C'est pourquoi « être de mèche » a tendance, encore aujourd'hui, à revêtir une connotation plutôt négative. Au fil du temps, cette expression est progressivement entrée dans le langage courant, tout en se simplifiant.